



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANDES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°40-2019-106

PUBLIÉ LE 9 DÉCEMBRE 2019

# Sommaire

## DDFIP

40-2019-12-09-001 - Fermeture exceptionnelle Sabres décembre 2019 (1 page)

Page 3

DDFIP

40-2019-12-09-001

Fermeture exceptionnelle Sabres décembre 2019



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DES LANDES  
23 Rue Armand Dulamon  
40000 MONT-DE-MARSAN

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public  
des services de la direction départementale des finances publiques des Landes**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques des Landes,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Landes ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Centre des Finances Publiques de Sabres sera fermé au public à titre exceptionnel le **mercredi 11 décembre, le mardi 24 décembre, le jeudi 26 décembre et le vendredi 27 décembre 2019.**

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la trésorerie.

Fait à Mont-de-Marsan, le 9 décembre 2019  
Par délégation du préfet,  
Le directeur départemental des finances publiques des Landes

Pascal ANOULIES